

<https://ricochets.cc/Surveillance-biometrique-des-supermarches-le-business-illegal-de-la-detresse-sociale.html>



Surveillance biométrique des supermarchés : le business illégal de la détresse sociale

- Les Articles -

Publication date: mercredi 5 juillet 2023

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

L'illégalité persiste dans la surveillance biométrique, notamment dans les supermarchés où plusieurs startups se font du fric sans être du tout inquiétées.

Au lieu d'interdire ces pratiques pourraves et de plus en plus répandues , le gouvernement va sans doute les légaliser après coup via une nouvelle loi sécuritaire, comme pour les drones policiers et autres saloperies dystopiques.

La quadrature du net et Streetpress nous informent :

► [Veesion, la start-up illégale qui surveille les supermarchés](#) - Nous en parlions déjà il y a deux ans : au-delà de la surveillance de nos rues, la surveillance biométrique se déploie aussi dans nos supermarchés pour tenter de détecter les vols en rayons des magasins. À la tête de ce business, la start-up française Veesion dont tout le monde, même le gouvernement, s'accorde sur l'illégalité du logiciel mais qui continue à récolter des fonds et des clients en profitant de la détresse sociale

(...)

L'une des entreprises les plus en vue sur le sujet, c'est Veesion, une start-up française dont on parlait déjà il y a deux ans (ici) et qui vient de faire l'objet d'un article de Streetpress. L'article vient rappeler ce que LQDN dénonce depuis plusieurs années : le logiciel déjà déployé dans des centaines de magasins est illégal, non seulement selon l'avis de la CNIL, mais aussi, selon nos informations, pour le gouvernement.

(...)

Au-delà du discours marketing sordide, le dispositif est clairement illégal. Il s'agit bien ici de données biométriques, c'est-à-dire de données personnelles relatives notamment à des caractéristiques « physiques ou « comportementales » (au sens de l'article 4, par. 14 du RGPD) traitées pour « identifier une personne physique de manière unique » (ici, repérer une personne en train de voler à cause de gestes « suspects » afin de l'appréhender individuellement, et pour cela analyser le comportement de l'ensemble des client-es d'un magasin).

(...)

Tout cela ne semble pas gêner l'entreprise. Sur leur site , ils annoncent équiper plus de 2500 commerçants, dans 25 pays. Et selon les informations de Streetpress, les clients en France sont notamment Leclerc, Carrefour, G20, Système U, Biocoop, Kiabi ou encore la Fnac. Des enseignes régulièrement fréquentées donc par plusieurs milliers de personnes chaque jour.

(...)

Comment encore considérer la CNIL comme une autorité de « protection » de nos libertés quand la communication qui en émane sur ce sujet est qu'elle veut « fédérer et accompagner les acteurs innovants de l'écosystème IA en France et en Europe » ?

Surveillance illégale, détresse sociale, financement massif... Toutes les Technopolices se ressemblent, qu'elles soient en supermarché ou sur notre espace public. Mais pour une fois que tout le monde est d'accord sur l'illégalité d'une de ses représentantes, espérons que Veesion soit arrêtée au plus vite.

(...)



Surveillance biométrique des supermarchés : le business illégal de la détresse sociale image illustrative de

Streepress

- ▶ [Ils utilisent la surveillance algorithmique - Leclerc, Fnac, Biocoop et de nombreux commerces surveillent illégalement leurs clients](#) - Pour lutter contre les vols à l'étalage, plus de mille magasins utilisent un logiciel de vidéosurveillance algorithmique vendu par la start-up française Veesion. Problème : selon la Quadrature du net, l'usage de cette technologie est illégal.